



Province de Québec  
Municipalité de Saint-André  
MRC de Kamouraska

**Le 7 mai 2019**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 mai 2019, de 19 h 30 à 20 h 46 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller

Le quorum est atteint.

### **1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

### **3. Suivi et adoption du procès-verbal du 2 avril 2019**

2019.05.3.78.

#### **RÉSOLUTION**

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 2 avril 2019. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, une correction est apportée au point 4. C'est M. Guy Lapointe qui a proposé la résolution. Après cette précision, l'adoption est proposée par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité.

### **4. Adoption des comptes**

2019.05.4.79.

#### **RÉSOLUTION**

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

**VOIR LISTE 2019-04-30 pour un montant total de 90 700.30 \$**

### **5. Démission de Mme Claudine Lévesque à titre de directrice générale**

2019.05.5.80.

#### **RÉSOLUTION**

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que Madame Claudine Lévesque souhaite éventuellement prendre sa retraite après 31 années au service de la population;

ATTENDU que celle-ci souhaite procéder à la formation de sa remplaçante dès qu'elle sera embauchée et lui transférer les dossiers;

ATTENDU que la période de transition pourrait s'échelonner pendant tout le mois de mai 2019;

ATTENDU la proposition de démission de Madame Claudine Lévesque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil

- accepte la démission de Madame Lévesque qui prendra effet dès l'embauche de sa remplaçante;
- la remercie pour ses nombreuses années de travail et tous les services rendus à la municipalité de Saint-André dont la transition ordonnée des dossiers prévue avec sa remplaçante ;
- et finalement, lui souhaite une bonne retraite.

Madame Lévesque restera tout le mois de mai pour former la remplaçante.

**6. Embauche de Madame Nathalie Blais à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière**

2019.05.6.81.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière est vacant suite au départ de Madame Claudine Lévesque;

ATTENDU que Madame Nathalie Blais a toutes les qualifications pour le travail de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal embauche Madame Nathalie Blais à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la municipalité de Saint-André et autorise le maire à signer le contrat de travail de Madame Blais.

Il est entendu que Madame Blais aura droit au régime de retraite simplifié et à l'assurance groupe dès son entrée en fonction.

**7. Résolution pour autoriser Madame Nathalie Blais, directrice générale, à signer les chèques et autres effets bancaires**

2019.05.7.82.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'on doit changer les signataires à l'institution financière pour la signature des effets financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois  
et résolu à l'unanimité des conseillers

d'aviser la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska à Saint-Pascal que les nouveaux signataires pour la municipalité de Saint-André seront le maire, M. Gervais Darisse, la directrice générale, Mme Nathalie Blais et la directrice adjointe Mme Ginette Castonguay à compter du 8 mai 2019.

**8. Nomination d'un maire suppléant**

2019.05.8.83. RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat de M. Alain Parent est échu depuis le 31 mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers

De désigner Mme Suzanne Bossé au poste de maire suppléant pour la période du  
1er mai 2019 au 30 juin 2019.

**9. Début du travail de M. Gervais Couture**

2019.05.9.84. RÉSOLUTION

ATTENDU que le travail incombant à l'inspecteur municipal nécessite  
l'embauche d'un aide;

Il est proposé M. Alain Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le début du travail de M. Gervais Couture  
comme aide pour l'inspecteur municipal à partir du 29 avril 2019 à raison de 28  
heures par semaine pour une durée d'environ 26 semaines.

**10. CCU : dossier du 128 rue Principale situé dans le site du patrimoine**

2019.05.10.85. RÉSOLUTION

ATTENDU que Mme Castonguay propriétaire du 128 rue Principale fait une  
demande d'autorisation pour des travaux à être exécutés au 128 rue Principale  
situé dans le site du patrimoine;

ATTENDU que les travaux en question sont le changement de 4 fenêtres et de la  
porte principale;

ATTENDU que le CCU a transmis le 24 avril 2019 son avis à la municipalité,  
lequel recommande de répondre favorablement à la demande de Mme  
Castonguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure tel que demandée par  
madame Castonguay permettant l'octroi d'un permis de rénovation pour le  
changement de 4 fenêtres et de la porte principale du 128 rue Principale à Saint-  
André le tout en conformité avec les documents déposés par les demandeurs.

**11. Félicitations à Marianne Comeau, Dictée Richelieu**

2019.05.11.86. RÉSOLUTION

ATTENDU que la Dictée Richelieu se tenait à Rivière-du-Loup le 13 avril dernier  
et qu'une élève de cinquième y représentait l'école Les Pèlerins;

ATTENDU que la dictée vise à conscientiser les élèves à l'importance du français  
dans les communications écrites et verbales, et à stimuler leur intérêt

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

pour l'écriture et l'usage d'un français de qualité;

ATTENDU que Marianne Comeau s'est démarquée, obtenant la troisième place lors de la dictée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal félicite madame Comeau pour les résultats obtenus et l'invite à poursuivre dans la voie de l'excellence.

**12. Félicitations à William Boulet, récipiendaire de la médaille de Lord Strathcona**

2019.05.12.87.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la **Médaille Lord Strathcona** est la plus haute récompense pouvant être décernée à un cadet pour sa performance exceptionnelle en instruction physique et militaire;

ATTENDU que cette reconnaissance a été remise à William Boulet, lors de la revue annuelle de l'escadron des cadets de l'air 282 le 4 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal félicite monsieur Boulet et l'invite à poursuivre dans la voie de l'excellence.

**13. Concours « Ose entreprendre », volet entrepreneuriat étudiant**

2019.05.13.88.

RÉSOLUTION

ATTENDU que ce concours national invite les jeunes à proposer des projets et trouver des solutions concrètes pour aider leur communauté;

ATTENDU que la classe de cinquième et sixième année de madame Pascale Soucy de l'école les Pèlerins (primaire troisième cycle) s'est classée au premier rang régional lors du gala tenu à Matane le 26 avril dernier avec son projet Objectif zéro déchets;

ATTENDU que le projet de ces jeunes sera en finale lors du gala national qui se tiendra à Québec en juin prochain et concourra pour la bourse de 2000 \$ remise aux gagnants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal félicite les élèves de troisième cycle de l'école Les Pèlerins pour leurs idées novatrices qui témoignent que ceux-ci sont à l'écoute de ce qui se passe autour d'eux.

**14. Embauche d'animateurs au terrain de jeux**

2019.05.14.89.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Comité de loisirs souhaite l'ouverture du terrain de jeux

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

pendant la saison estivale et cible l'inscription régulière d'environ 30 jeunes;

ATTENDU que la municipalité a demandé et obtenu la confirmation d'une aide financière d'Emplois d'été Canada au montant de 1750 \$;

ATTENDU que la programmation s'étendra sur 7 semaines débutant le 25 juin 2019 au 9 août 2019;

ATTENDU que le Comité de loisirs a reçu et analysé les curriculums vitae des candidats et recommande les candidatures de Alison Barbeau (animatrice) et de Édith Vaillancourt (coordonnatrice);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. M. Alain Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal :

- Confirme l'embauche de Édith Vaillancourt au poste de coordonnatrice aux loisirs pour 9 semaines débutant vers le 25 juin 2019, avec un horaire de 40 heures par semaine et au salaire horaire de 15.50 \$ l'heure;
- Confirme l'embauche de Alison Barbeau au poste d'animatrice de loisirs pour 7 semaines débutant le 25 juin 2019, avec un horaire de 40 heures par semaine et au salaire horaire de 13.00 \$ l'heure;
- Autorise l'embauche d'un aide-animateur pour 7 semaines débutant le 25 juin 2019, avec un horaire de 14 heures par semaine et au salaire horaire de 12.50 \$ l'heure ;
- Autorise la directrice générale ou le maire à signer tous les documents requis.

**15. Demande d'adhésion de AFBL (ass. forestière bas-laurentienne) de 65 \$**

2019.05.15.90.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'AFBL donne des petits arbres depuis plusieurs années à la municipalité de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'adhésion à l'AFBL (65 \$).

**16. Résultat de la demande de soumission pour la vente du grillage et des lampes au Centre des loisirs**

2019.05.16.91.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour la vente du grillage et des lampes situés au Centre des loisirs;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions qui sont :

	<u>Grillage</u>	<u>Lampes</u>
M. Pierre-Alexandre Tardif	75.00 \$	50.00 \$
M. Yvon Gagné	50.00 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la soumission de M. Pierre-Alexandre Tardif pour

un montant de 125 \$.

**17. Adoption d'un programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées**

2019.05.17.92.

RÉSOLUTION

**La lecture du règlement est faite par Mme Josianne Sirois.**

## **RÈGLEMENT 198-1**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a l'obligation d'appliquer le Règlement concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2,r.8);

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés au conseil municipal pour l'adoption d'un programme de mise aux normes en vertu de l'article 92, 2e alinéa de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** que sur le territoire de la municipalité de Saint-André, plus de trente résidences unifamiliales en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.8) ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité juge ainsi opportun de mettre en vigueur un programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire pour encourager financièrement leur mise aux normes;

**CONSIDÉRANT** qu' un avis de motion en ce sens a été donné par M. Alain Parent à la séance publique du conseil municipal du 8 janvier 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Parent et résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

### **ARTICLE 1 - Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2 - Titre**

Le présent règlement s'intitule "Règlement concernant l'adoption d'un programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées" et porte le numéro 198-1.

### **ARTICLE 3 – Programme de réhabilitation de l'environnement**

Le conseil décrète un programme de réhabilitation de l'environnement sur la mise aux normes des installations septiques.

### **ARTICLE 4 – Secteur visé**

Le secteur visé par le programme de réhabilitation de l'environnement est

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

le territoire de la municipalité de Saint-André.

**ARTICLE 5 – Catégories d'immeubles**

Le programme de réhabilitation de l'environnement s'applique à toutes les résidences unifamiliales isolées déjà construites et non desservies par le réseau d'égouts municipal.

**ARTICLE 6 – Nature de l'aide financière (subvention)**

La municipalité accorde une subvention, au cours de l'année de la mise aux normes, à tout propriétaire d'une unité d'évaluation située sur le territoire de la municipalité de Saint-André lorsque ce propriétaire démontre que son bâtiment résidentiel est maintenant desservi par une installation septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8).

Cette subvention sera versée par la municipalité lorsque le propriétaire de l'unité d'évaluation aura rencontré toutes les conditions prévues à l'article 7. Elle sera de 50 % des coûts admissibles sans excéder 2500 \$ par unité d'évaluation.

**ARTICLE 7 – Conditions**

Sans restreindre toutes autres conditions prévues au présent règlement, le versement de l'aide financière est conditionnel à ce que :

- a) le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis à la MRC de Kamouraska ait émis un permis d'installation septique desservant la résidence;
- b) que toutes les factures et pièces justificatives attestant des coûts des travaux soient déposées par le propriétaire et qu'un certificat de conformité soit produit, dûment signé et scellé par un professionnel compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8);
- c) à tout moment, à compter du jour de dépôt de la demande d'aide financière, aucun arrérage de taxes municipales, de quelque nature que ce soit, ne soit dû pour l'unité de l'évaluation visée par la demande;
- d) la demande de permis pour la mise en place d'une installation septique soit déposée avant le 31 octobre 2023;
- e) les fonds prévus à cette fin soient encore disponibles.

**ARTICLE 8 – Appropriation des fonds**

Afin d'assurer les crédits nécessaires au programme décrété par le présent règlement, la municipalité affectera les montants au fonds d'administration.

**ARTICLE 9 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

***18. Adoption du Bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau***

2019.05.18.93.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la directrice générale a déposé au conseil le rapport annuel de la

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

qualité de l'eau 2018, tel qu'exigé par le Règlement sur la  
qualité de l'eau potable, article 53.3 du Règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte le Bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau. Une  
copie du Bilan est déposée sur le site WEB de la municipalité.

**19. Don à la Société canadienne du cancer pour le défi Relais  
pour la vie**

2019.05.19.94.                      RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une équipe représentera Saint-André au défi *Relais pour la vie*  
organisé par la Société canadienne du cancer pendant la nuit du 1er  
au 2 juin 2019 à La Pocatière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal octroie un don de 150 \$ à la Société canadienne du  
cancer pour soutenir l'équipe de Saint-André.

**20. Entretien des chemins d'hiver : Demande de soumission pour  
les rangs**

2019.05.20.95.                      RÉSOLUTION

ATTENDU que le contrat de déneigement pour les rangs de la municipalité est  
échu ;

Il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander des  
soumissions sur SEAO pour un contrat de 2 ans ;

La réception et l'ouverture des soumissions se feront le **20 juin 2019 à 13 h 30.**

**21. Demande de contribution financière au FDMK, volet activité  
locale**

2019.05.21.96.                      RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de  
développement des municipalités du Kamouraska  
(FDMK) pour appuyer annuellement les  
municipalités à réaliser des activités citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité peut choisir une activité  
citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce  
fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de  
500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé  
Et il est résolu unanimement



Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

QUE la municipalité s'engage à investir dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2019 au paiement des dépenses engendrées par l'organisation de la Fête nationale du Québec en juin 2019.

**22. Demande de la municipalité de Saint-Germain**

2019.05.22.97.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-Germain a comme projet d'installer un panneau historique pour le Cirque de la Pointe-Sèche;

ATTENDU qu'il sera fait mention d'une partie de l'histoire de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte de verser le tiers des coûts du projet, sans excéder 400 \$ au Comité de développement de Saint-Germain pour le projet de panneau historique.

**23. Contrôle qualitatif des sols et matériaux concernant le réaménagement du terrain du Centre de loisirs**

2019.05.23.98.

RÉSOLUTION

ATTENDU que des travaux de réaménagement du terrain du Centre des loisirs sont en préparation;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire un contrôle qualitatif des sols et matériaux;

ATTENDU les deux propositions reçues :

- Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup pour un montant maximum de 5 372.78 \$ taxes incluses.
- GDH de Brossard, Québec, pour un montant d'environ 10 583.45 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte l'offre de service du laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup pour un montant maximum de 5 372.78 \$ taxes incluses.

**24. Facture à payer**

2019.05.24.99.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- |                      |  |             |
|----------------------|--|-------------|
| • Terra-Neige        | contrat déneigement 6 <sup>e</sup> vers. | 2 440.31 \$ |
| • C.G. Thériault     | contrat déneigement 6 <sup>e</sup> vers. | 7 622.84 \$ |
| • Camille Dumais inc | thermos loisir                           | 294.30 \$   |

Procès-verbal des délibérations du conseil  
de la municipalité de Saint-André

• Auberge St-Alexandre essences	462.01 \$
• Armoire de rangement (voirie) + taxes	250.00 \$
• Buro Plus tableau blanc	251.95 \$

**25. Questions diverses**

- Les conseillers donnent un résumé des différents comités. (Comité de développement, lutte contre les moustiques, comité bibliothèque, de loisir).
- M. Alain Parent, maire suppléant, donne de l'information concernant le conseil des maires d'avril 2019.

**26. Correspondance**

- **Baseball Mineur St-Pascal : demande de don**

2019.05.26.100.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Benoit St-Jean  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise un don de 50 \$ au Baseball Mineur St-Pascal.

**27. Période de questions**

Le contribuable présent et le conseil échangent sur divers points d'informations qui sont les travaux au Centre des loisirs, le prolongement du réseau d'égout sanitaire, la COECO.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

**28. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**Note :**

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire